

Dépêche n°**167794** Paris, lundi 11 juin 2012, 16:57:46 Anne Roy Ligne directe: 01 53 10 09 87

« Les résultats des recherches financées par l'Union européenne devront être publiés en open access » (Nelly Kroes, commissaire européenne)

« Aujourd'hui, la publication en open access [libre accès] représente plus de 7 500 revues et 20 % des articles scientifiques. (...) Ce n'est pas assez. Pourquoi en sommes-nous encore à 20 % plutôt qu'à 100 % ? » C'est ce que déclare la commissaire européenne en charge de la Société numérique, Nelly Kroes, le 29 mai 2012 à Bruxelles (Belgique), à l'occasion de la conférence sur le projet Peer (Publishing and the Ecology of European Research). Ce projet est destiné à étudier l'utilisation par les scientifiques de l'open access et à réfléchir à un nouveau système économique qui prenne en compte et les règles du marché de l'édition, et le principe du libre accès à la connaissance. La commissaire, qui regrette que la progression de la publication en open access des résultats de recherche « ne progresse pas vite », annonce dans son discours que « les résultats des recherches financées par l'Union européenne devront être publiés en open access ».

Elle précise qu'une recommandation aux États membres sera bientôt présentée, en partenariat avec la commissaire à la Recherche et à l'Innovation Máire Geoghegan-Quinn, pour exposer « ce qu'il faut pour améliorer l'accès, le management et la conservation des publications et des données scientifiques ».

DES DÉPÔTS PERÇUS COMME COMPLÉMENTAIRES AUX REVUES PAPIERS

Regroupant éditeurs et représentants de la communauté scientifique, le projet Peer a pris fin le 31 mai 2012 et les conclusions de ses participants sur le recours à l'open access des scientifiques en sont rendues publiques à l'occasion de la conférence. Ils relèvent ainsi que les chercheurs en sciences physiques et mathématiques d'une part, en sciences humaines et sociales et en art d'autre part, « ont plus volontiers recours à l'auto-archivage, encore appelé voie verte », tandis que les chercheurs en sciences de la vie et en médecine se tournent plutôt vers les revues en open access, encore appelées « voie en or ». Une minorité « considère que rendre accessibles leurs articles par le biais de publications en open access ne relève pas de leurs compétences ».

D'autre part, ils notent que les auteurs sont favorables à l'open access et réceptifs au bénéfice de l'auto-archivage « dans la mesure où cela augmente le lectorat et la dissémination de leurs recherches », sous réserve que l'open access « ne compromette pas le rôle central des articles de revues papier ». « Les chercheurs perçoivent les dépôts en open access comme complémentaires aux formes actuelles pour disséminer et publier la recherche, et non comme les remplaçant », souligne encore ce document.

Contact: PEER, Julia Wallace, Project Manager, wallace@stm-assoc.org

À télécharger

Résumé des conclusions du projet Peer (Publishing and the Ecology of European Research), Bruxelles, 31 mai 2012"

AEF n° 6289 du lundi 11 juin 2012

À lire aussi

Open access : Couperin, relais national du projet européen OpenAirePlus, une « infrastructure participative » de 5,2 millions d'euros

AEF nº 167274 du vendredi 1 juin 2012 - RI

Archives ouvertes : Medoanet, un projet européen pour coordonner les politiques d'open access en Europe du Sud

AEF n° 166530 du lundi 14 mai 2012 - RI

La mise en open-access des résultats de recherche permet d'économiser 35,2 millions d'euros par an au secteur public britannique (rapport)

AEF n° 166201 du jeudi 10 mai 2012 - RI

Le Royaume-Uni prépare l'accès en open access aux résultats de la recherche, un « bouleversement sismique pour l'édition scientifique »

AEF n° 166129 du jeudi 3 mai 2012 - RI

L'université d'Harvard appelle à éviter les éditeurs scientifiques aux « tarifs prohibitifs » et à « donner du prestige à l'open-access »

AEF nº 165951 du jeudi 26 avril 2012 - RI

Dépêche n° 167794 © Copyright AEF - 1998/2012

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de AEF.